

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
28	29	24
Date de convocation : le 19 novembre 2024		
Date d'affichage : le 26 novembre 2024		

Séance du vingt-cinq novembre
deux mille vingt quatre
à vingt heures trente

Envoyé en préfecture le 27/11/2024 D/2024-164
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le
ID : 077-217702687-20241126-2024_76D-DE

N° 2024.76
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE

Le 25 novembre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, RENUCCI, RESTA, POSE, STEPHAN.
Messieurs CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN, CEREUIL.

Absents excusés : Madame BELLINI ayant donné pouvoir à Madame FLEURIEL
Madame BRISSARD ayant donné pouvoir à Madame DELON
Madame DENOYELLE ayant donné pouvoir à Monsieur MENIGOZ
Monsieur ROMERO ayant donné pouvoir à Madame MOVAHEDI
Monsieur BOUJEMAÏ

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SCHILLINGER

OBJET
Fermeture de l'Ecole Simone VEIL

Vu le Code Général de la fonction Publique,
Vu le CGCT et notamment l'article L2121-30
Vu la règle du parallélisme des formes qui indique que la même procédure est applicable pour la suppression d'une école.
Vu le code de l'Education et notamment l'article L212-1
Vu les avis des conseils d'école des 3 établissements concernés : Ecole S. VEIL, Ecole maternelle Ch. FAUVET, Ecole élémentaire Ch. FAUVET,
Vu l'étude d'impact réalisée sur les perspectives de la rentrée 2025-2026 et les éventuelles conséquences
Vu les avis de l'Education nationale
Vu l'avis favorable du Préfet, notifié par courrier daté du 21 novembre 2024.

Considérant que la baisse de fréquentation de nos écoles – 40 % en 10 ans (1 324 écoliers en 2014 contre 826 lors de cette rentrée scolaire)
Considérant que les effectifs de la petite section en classe maternelle sont largement inférieurs à ceux des CM2
Considérant que l'établissement S. VEIL qui accueille 77 enfants sur 4 classes, pourrait lors de la prochaine rentrée se retrouver avec seulement 3 classes
Considérant que le groupe scolaire voisin, situé à 500m « à vol d'oiseau », a la capacité d'accueillir les élèves qui fréquentent ou fréquenteraient le GS S. VEIL

Madame le Maire, après avoir consulté, Enseignants, Représentants de parents d'élèves, les Parents d'élèves lors d'une réunion publique organisée en mairie le vendredi 22 novembre 2024, l'IEN et autres instances de l'Education nationale ainsi que le Préfet, propose aux élus de Magny-le hongre de fermer l'école S. VEIL à compter du 6 juillet 2025.

Il est demandé aux élus de voter sur cette proposition qui amènera, dans un nouveau point, une modification de la sectorisation scolaire, avec intégration de l'ancien secteur de l'école S. VEIL sur celui du GS FAUVET.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE .
(Votes contre : Madame MOVAHEDI et Monsieur ROMERO)**

⇒ **ARTICLE 01 :**

Décide la fermeture du GS S. VEIL à compter du 6 juillet 2025

⇒ **ARTICLE 02**

Une nouvelle délibération arrêtera la sectorisation pour la prochaine rentrée scolaire.

⇒ **ARTICLE 03**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ☐ Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- ☐ Madame DEBUCHY Directrice académique des services de l'Education nationale de Seine et Marne
- ☐ Les Directeurs des GS concernés
- ☐ Les représentants de Parents d'élèves des écoles de la ville.
- ☐ Remis aux archives communales.



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Flament-Bjärstål', is written over the printed name.

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.